



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

## BULLETIN D'INFORMATION N° 36

Montalivet, novembre 2023

### Chers membres et ami.e.s,

Nous espérons que vous avez passé une agréable saison 2023 au CHM. Avant de se dire au revoir pour cette année nous aimerions encore une fois vous informer de nos activités passées et actuelles.

Contenu de ce Bulletin :

- Nouveau bureau et statuts modifiés
- Déchets ménagers et le SMICOTOM
- Lutte pour le respect des droits des usagers du CHM
- Lettre au nouveau directeur du CHM
- Desserte du CHM par train et car – Pétition pour le TER Médoc
- Naturisme et consommation d'eau
- Électricité pour les bungalows du CHM

### Nouveau bureau et statuts modifiés

Lors de l'Assemblée Générale de RSN du 11 août 2023 un nouveau conseil d'administration a été élu. C'en est suivi la première réunion du CA. Les membres suivants élus dans le bureau de RSN sont : Hannes Linck (président), Nicola Frank (secrétaire) et Marc Galliot (trésorier). Comme autres membres du CA sont élus : Michèle Dumontier, Gérard Jeannot et Hilary Price.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le même jour les statuts de RSN ont été modifiés. Aux buts de l'association ont été ajoutés la protection de la nature et de l'environnement et la sensibilisation des usagers et de la population du Médoc pour ces sujets, et la coopération avec les élus et d'autres organisations de la région.

Vous pouvez télécharger le procès-verbal de l'AG et les statuts modifiés à partir de notre site web. Sur demande nous vous les envoyons tous les deux par courrier.

Contact RSN : Mail : [respect-sante-nature@outlook.fr](mailto:respect-sante-nature@outlook.fr), tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90

Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)

Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet

## Ramassage des déchets ménagers

Depuis cette année la Socnat a repris le ramassage des ordures ménagères. Elle demande pour cette prestation 120€ par an aux propriétaires, résidents, locataires. L'ancien directeur du CHM O.Testard avait déjà annoncé une augmentation significative pour les années à venir.

Avec les autres associations du CHM, RSN a contesté cette taxe très élevée en comparaison avec la part de la taxe foncière que chaque propriétaire de bungalow payait jusqu'en 2022. Les associations ont conseillé aux usagers de notre centre de refuser son paiement. Et elles ont mandaté un avocat pour demander au tribunal une médiation avec le SMICOTOM, organisation régionale responsable des déchets dans le Médoc. Entre-temps le SMICOTOM a accepté cette médiation qui est prévue pour novembre.

Pour cette médiation les associations du CHM se sont mises d'accord sur les revendications suivantes :

- Maintien du service public du ramassage des ordures ménagères à l'intérieur du CHM
- aux mêmes conditions que pour tous les foyers de Vendays-Montalivet.
- Si sous-traitance il y a du ramassage au sein du CHM, celle-ci doit seulement s'effectuer via un appel d'offre public.

Tous les objectifs communs en détail vous les trouverez sur notre site web.

Avant d'avoir la conclusion définitive de cette médiation, nous préconisons à nouveau ne pas payer la taxe 2024 à la Socnat. Selon ANM la Socnat vient d'annoncer d'intégrer cette taxe dans la redevance des propriétaires. Par conséquent nous vous conseillons de **déduire ce montant de votre redevance 2024**.

Et : Selon le contrat entre les propriétaires et la Socnat, celle-ci, est obligée de présenter aux associations une liste actualisée des prestations et services avant d'intégrer un nouveau montant à la redevance.

## Lutte pour le respect des droits des usagers du CHM

En 2024 RSN a continué à militer pour le respect des droits des usagers par la Socnat. Pas seulement en soutenant la lutte des propriétaires de caravanes dans la zone ONF contre leur expulsion par la Socnat.

RSN continue aussi à s'engager pour un CHM qui ne soit pas un objet de profit pour le European Camping Groupe qui vient d'acheter la Socnat, mais un lieu de co-organisation et de co-gestion avec les propriétaires de bungalows, de mobil-homes et de caravanes. N'oublions pas que le CHM à une histoire sur plusieurs générations, un lieu de vie hors du commun.

Après une phase de discussion sur l'idée de l'association MontAmis, qu'un cahier des charges qui a été rédigé en 2012 comme annexe au bail de l'époque serait encore en vigueur et accorderait davantage de droits à ces propriétaires, RSN a présenté ces arguments à un avocat. Malheureusement il est très clair pour lui, qu'on ne pourrait pas avancer sur ce chemin vers une plus grande influence des usagers au développement de notre centre naturiste.

Par conséquent RSN a repris sa démarche avec le cabinet Soffal pour revendiquer à la Socnat de respecter les droits inscrits dans les contrats des propriétaires avec elle, mais aussi les droits des consommateurs inscrits dans les lois françaises. Ca veut dire tout d'abord : le droit d'être informé sur les composants des redevances. Et de recevoir des comptes détaillés des investissements auxquels nous sommes obligés de contribuer. À suivre...

Contact RSN : Mail : [respect-sante-nature@outlook.fr](mailto:respect-sante-nature@outlook.fr), tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90

Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)

Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet

En tout cas nos recherches ont montré encore une fois que l'actuel contrat entre la Socnat et les propriétaires de bungalows a été mal négocié et mal formulé. La Socnat en profite toujours selon la devise de l'ancien directeur O. Testard : nous agissons, les usagers peuvent porter plainte au tribunal (s'ils ont l'argent). Le prochain contrat doit être beaucoup mieux négocié au profit des usagers naturistes par les associations représentatives.

## **Discussion avec O. Testard, directeur du CHM**

Le 2 août Lucile Toussaint et Hannes Linck du bureau de RSN ont pris RDV avec le directeur de l'époque. On a discuté de plein de sujets comme la pratique de la nudité, la réduction de la circulation automobile, les horaires de la Porte Pinède et aussi la lettre de RSN au nouveau PDG de la Socnat qui restait et reste encore sans réponse.

Aimablement mais pas du tout conciliant, O. Testard a dressé le bilan des relations entre la Socnat et les associations : On peut discuter de tout, mais nous décidons de tout. Belle ouverture d'esprit loin de l'esprit naturiste. Sans commentaire.

## **Lettre au nouveau directeur du CHM**

Depuis début novembre 2023 Thibault Geslin remplace Olivier Testard qui vient de quitter son poste comme directeur du CHM. M. Geslin est déjà directeur du camping ACM qui avoisine le CHM vers le sud. RSN tient à se présenter au nouveau directeur avec une lettre (voir notre site web) et revendique entre autres qu'il reprenne l'échange avec les associations représentatives du CHM sans condition.

## **Desserte du CHM par train et car – signez la pétition pour le TER Médoc !**

Dans notre dernier bulletin d'informations nous vous avons informé des améliorations considérables des dessertes du CHM et de tout le Nord Médoc pour des transports pendant la période des vacances d'été. En juillet et août il y avait tous les jours plusieurs trajets des trois lignes de car dans les deux sens, avec de bonnes correspondances à la gare de Lesparre.

Malheureusement, depuis la rentrée, les horaires sont redevenus insuffisants. Selon une lettre que RSN a reçu du vice-président de la Région Nouvelle Aquitaine et responsable des transports, la raison de cette réduction est un manque de conducteurs de bus. Apparemment il faudrait améliorer les conditions du travail des conducteurs afin d'attirer plus de personnes pour ce travail.

Cependant il reste la possibilité en semaine de partir du CHM vers 8h avec une correspondance à Lesparre vers Bordeaux puis de Bordeaux vers Paris et vers d'autres destinations. De même on peut arriver au CHM, de Paris et via Bordeaux à 17h23 et 18h28. Les week-ends il n'y a pas de desserte par car intéressante. Vous trouvez tous les horaires sur notre site web.

RSN reste en contact avec les responsables pour les transports, les associations et les élus du Médoc pour de meilleures dessertes.

**Mais aussi avec vous, agissons : Signez la pétition pour un meilleur service sur la ligne 42 du TER entre Bordeaux et le Verdon sur notre site web !**

**Et vous trouverez les actuelles correspondances comme toujours sur notre site web [www.respect-sante-nature.fr](http://www.respect-sante-nature.fr), voir « Infos pratiques ».**

**Contact RSN : Mail : [respect-sante-nature@outlook.fr](mailto:respect-sante-nature@outlook.fr), tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90**

**Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)**

**Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet**

## **Naturisme et la consommation d'eau au CHM.**

L'eau est vitale pour nous à tel point qu'elle construit à 70% tout notre être, comme à un grand pourcentage de tout être vivant.

L'eau est précieuse et comme toute richesse quand elle paraît abondante, on en oublie la valeur. Par conséquent l'humanité consomme beaucoup trop d'eau. Le CHM et ses usagers aussi.

Monta, NATURISME EN MAJESTÉ, n'échappe pas à ce paradoxe pourtant le naturisme n'est pas synonyme de consumérisme. Cette contradiction est due à l'éloignement de nos valeurs naturistes entretenues par la direction et encouragées par certains résidents, temporaires ou non, qui n'ont «rien à foutre» des motivations qui ont animé les pionniers de notre MONTA, celui de Christiane et Albert LECOQ avec tous leurs copains. ILS ont construit cette aventure que RSN veut faire perdurer et pérenniser.

RSN avec d'autres personnes et associations veut rassembler les adeptes du naturisme pour peser dans les décisions de la direction, au centre de toute orientation des investissements, rénovations et animations.

Mais c'est aussi à nous toutes et tous de retrouver un comportement qui respecte cette ressource précieuse.

RSN fait les propositions suivantes :

- De mettre en place des douches connectées à un système de paiement individuel.
- Les utilisateurs auront un bracelet remis par la direction
- Déterminer le nombre de douches par jour et par personne et/ou emplacement, objet de la négociation avec la nouvelle direction
- Diminution de la redevance pour les personnes acceptant de participer à la préservation de notre bien commun l'EAU.

## **Électricité pour les bungalows du CHM**

RSN avait saisi ce dossier par son ancien trésorier Jean-Claude RONCARI, qui est malheureusement décédé en 2022. On avait d'après échanges avec le directeur O.TESTARD sur le droit de libre choix du fournisseur, qui est fixé dans les contrats des propriétaires. Mais bien que la SOCNAT ne soit pas une entreprise d'installation d'électricité, la direction s'obstine à facturer 3000€ pour toute personne qui souhaite avoir un branchement électrique. Le nouveau bureau de RSN va bientôt reprendre le sujet pour finalement obtenir gain de cause.

En plus RSN a repris l'initiative pour l'installation de panneaux solaires sur beaucoup de bungalows et mobil-homes pour devenir de plus en plus indépendants de l'alimentation en courant par la Socnat.

Nous reviendrons prochainement vers vous avec les détails de ce projet.

Salutations naturistes

Pour le CA de RSN

Hannes Linck, Nicola Frank et Marc Galliot

**P.S. Nous espérons encore une fois votre générosité pour vos cotisations 2023 : par chèque, virement ou via HelloAsso. Pour toutes nos actions, juridiques, associatives, conviviales.**

**Merci de transmettre notre Bulletin d'information à vos ami.e.s.**

Contact RSN : Mail : [respect-sante-nature@outlook.fr](mailto:respect-sante-nature@outlook.fr), tél. : 07 54 35 92 09 et 06 60 05 77 90

Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)

Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46, av. de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet